

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 29 du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de conseillers présents : 7  
Nombre de conseillers municipaux votants : 12  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2013



### Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur SOUILLART Michel
Monsieur RON Christian	Monsieur GAUDE Michel
Monsieur GIOVAGNOLI Alain	
Madame MALAWKA Astrid	
Monsieur HERRERO Pascal	

### Absents excusés :

Monsieur BIZON Joseph donne pouvoir à Monsieur GIOVAGNOLI Alain  
Monsieur LOPEZ Pierre donne pouvoir à Monsieur BILLIOT Gilles  
Madame CARPENTIER Lorella donne pouvoir à Madame MALAWKA Astrid  
Monsieur SLANSKY Nicolas donne pouvoir à Monsieur HERRERO Pascal  
Monsieur VRAIN Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur GAUDE Michel

### Absents :

Monsieur Alain GIOVAGNOLI a été élu secrétaire de séance.



### 🔗 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 février 2013

### 🔗 DELIBERATION N° 2013 / III / 01 : COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2012 du budget communal, dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS.

DIT qu'il est en tous points conforme aux comptes administratifs 2012,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces comptes.

**DELIBERATION N° 2013 / III / 02 : COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** Le compte de gestion 2012 du budget annexe du Service Eau et Assainissement dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS,

**DIT** qu'il est en tous points conformes aux comptes administratifs 2012,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces comptes.

**DELIBERATION N° 2013 / III / 03 : COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE VIGNELLES**

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** Le compte de gestion 2012 du budget annexe du Lotissement de Vignelles, dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS,

**DIT** qu'il est en tous points conformes aux comptes administratifs 2012,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces comptes.

**DELIBERATION N° 2013 / III / 04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET COMMUNAL**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2012 pour le budget principal.

Sous la présidence de Christian RON

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**RECONNAIT** la sincérité des comptes présentés,

**ARRETE** ainsi les résultats définitifs :

	<i>Titres et mandats émis</i>	<i>Virement de sections et R1068</i>	<i>Opération d'ordre</i>	<i>Total CA</i>
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes	946 023,24 €	354 296,95 €	25 400,00 €	1 325 720,19 €
Dépenses	626 066,84 €	170 462,09 €	148 858,89 €	945 387,82 €
Excédent de fonctionnement				380 332,37 €
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes	326 275,90 €	410 929,95 €	148 858,89 €	886 064,74 €
Dépenses	703 971,13 €		25 400,00 €	729 371,13 €
Excédent d'investissement				156 693,61 €

**DELIBERATION N° 2013 / III / 05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2012 pour le budget eau et assainissement.

Sous la présidence de Christian RON

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

	Titres et mandats émis	Virement de sections et R1068	Opération d'ordre	Total CA
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes	48 655,97 €	/		48 655,97 €
Dépenses	16 580,15 €			16 580,15 €
Excédent de fonctionnement				32 075,82 €
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes	22 957,48 €			22 957,48 €
Dépenses	17 176,13 €			17 176,13 €
Excédent d'investissement				5 781,35 €

**DELIBERATION N° 2013 / III / 06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET LOTISSEMENT DE VIGNELLES**

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2012 pour le lotissement de Vignelles,

Sous la présidence de Christian RON

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

	Titres et mandats émis	Virement de sections et R1068	Opération d'ordre	Total CA
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes	0 €			0 €
Dépenses	0 €			0 €
Excédent de fonctionnement				
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes	0 €			0 €
Dépenses	0 €			0 €
Excédent d'investissement				

Monsieur le Maire reprend la Présidence du conseil et remercie Monsieur RON

## DELIBERATION N° 2013 / III / 07: AFFECTATION DU RESULTAT

### Budget Principal

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2012 pour le budget principal 2013 :

Résultat clôture Investissement 2012 (RI - DI)	156 693,61€
Résultat investissement 2011 (D001)	- 354 296,95 €
Reste à réaliser - Dépenses Investissement 2012	336 618,36 €
Reste à réaliser - Recettes Investissement 2012	498 072,00 €
Solde d'exécution des RAR 2012 (RAR RI - RAR DI)	161 453,64€
Besoin de financement 2012	36 149,70 €
Résultat clôture fonctionnement 2012 (RF-DF)	380 332,37€
Résultat de fonctionnement 2011 (R002)	132 467,09€
Résultat de fonctionnement 2012	512 799,46€

Résultat à affecter en investissement au compte 1068 au Budget primitif 2013	36 149,70 €
Résultat à reporter en fonctionnement au compte 002 en 2013	476 649,76 €

### Budget Annexe Eau Et Assainissement

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2012 pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2013 :

Résultat clôture Investissement 2012 (RI - DI)	5 781,35€
Résultat investissement 2011 (D001)	79041,08 €
Reste à réaliser - Dépenses Investissement 2012	4 914,87 €
Reste à réaliser - Recettes Investissement 2012	0 €
Solde d'exécution des RAR 2012 (RAR RI - RAR DI)	- 4 914,87 €
Besoin de financement 2012	0 €
Résultat clôture fonctionnement 2012 (RF-DF)	32 075,82 €
Résultat de fonctionnement 2011 (R002)	/ €
Résultat de fonctionnement 2012	32 075,82 €

Résultat à Affecter en investissement au compte 1068 au Budget primitif 2013	0 €
Résultat à reporter en fonctionnement au compte 002 en 2013	32 075,82 €

### Budget Annexe lotissement de Vignelles

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2012 pour le **budget principal 2013** :

Résultat clôture Investissement 2012 (RI - DI)	0€
Résultat investissement 2011 (D001)	0 €
Reste à réaliser - Dépenses Investissement 2012	0 €
Reste à réaliser - Recettes Investissement 2012	0 €
Solde d'exécution des RAR 2012 (RAR RI - RAR DI)	0€
<b>Besoin de financement 2012</b>	<b>0 €</b>
Résultat clôture fonctionnement 2012 (RF-DF)	0€
Résultat de fonctionnement 2011 (R002)	0€
<b>Résultat de fonctionnement 2012</b>	<b>0€</b>

Résultat à Affecter en investissement au compte 1068 au Budget	0 €
Résultat à reporter en fonctionnement au compte 002 en 2013	0 €

**DELIBERATION N° 2013 / III / 08 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Considérant la proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition,

Vu la Commission des finances qui s'est tenue le 15 mars dernier,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**RECONDUIT** les taux de la fiscalité directe de l'année 2012 pour 2013 :

TAXES	Total taux 2012	BASES prévisionnelles	PRODUITS
Taxe d'habitation	15,01 %	1 463 000	219 596 €
TF sur les propriétés bâties	21,12 %	860 100	181 653 €
TF sur les propriétés non bâties	53,04 %	36 700	19 466 €
<b>PRODUIT FISCAL 2012</b>			<b>420 715 €</b>

**DELIBERATION N° 2013 / III / 09 : BUDGET PRINCIPAL 2013 :**

Considérant la présentation des chiffres proposés pour l'exercice 2013 suite à la Commission des Finances du vendredi 15 mars 2013,

**Le conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**ADOpte** le **budget principal communal 2013** qui s'équilibre en dépenses-recettes

	Titres et mandats émis	Virement de sections et R1068	Opération d'ordre	Total CA
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes	1 181 046,00 €	476 649,76 €		1 657 695,76 €
Dépenses	921 768,00 €		735 927,76 €	1 657 695,76 €
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes	1 324 525,88 €	36149,70 €	735 927,76 €	2 096 603,34 €
Dépenses	1 899 000,00 €	197 603,34 €		2 096 603,34 €

**DELIBERATION N° 2013 / III / 10: BUDGET ANNEXE : EAU ET ASSAINISSEMENT 2013**

Considérant la présentation des chiffres proposés pour l'exercice 2013 suite à la Commission des Finances du vendredi 15 mars 2013,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**ADOpte LE BUDGET annexe eau et assainissement 2013** qui s'équilibre en dépenses- recettes :

	<i>Titres et mandats émis</i>	<i>Virement de sections et R1068</i>	<i>Opération d'ordre</i>	<i>Total CA</i>
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes	45 000,00 €	32 075,82 €	5 250,00 €	82 325,82 €
Dépenses	30 500,00 €	525,82 € <sup>10</sup>	41 300,00 €	82 325,82 €
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes	423 601,75 €	84 822,43 €	51 825,82 €	560 250,00 €
Dépenses	555 000,00 €		5 250,00 €	560 250,00 €

**DELIBERATION N° 2013 / III / 11: BUDGET ANNEXE : Lotissement de Vignelles 2013**

Considérant la présentation des chiffres proposés pour l'exercice 2013 suite à la Commission des Finances du vendredi 15 mars 2013

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**ADOpte LE BUDGET annexe Lotissement de Vignelle 2013** qui s'équilibre en dépenses- recettes :

	<i>Titres et mandats émis</i>	<i>Virement de sections et R1068</i>	<i>Opération d'ordre</i>	<i>Total CA</i>
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes	- €			- €
Dépenses	- €			- €
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes	- €			- €
Dépenses	- €			- €

**DELIBERATION N° 2013/ III / 12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant le départ à la retraite de Mme DUMONT,  
 Considérant la réorganisation de service administratif,  
 Considérant la modification du tableau des effectifs du personnel communal, à la date du 01avril 2013,

- Filière administrative - Cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet(70%)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le tableau ainsi modifié des effectifs du personnel communal à compter du 01 avril 2013  
**CHARGE** et **DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

**☞ DELIBERATION N° 2013/ III / 13 : VALIDATION DU TABELAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENT**

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1er avril 2013 comme suit :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombres d'emplois</b>	<b>Temps complet ou non complet</b>	<b>Pourvu ou non</b>
<b>Filière administrative</b>				
Rédacteur territorial	Rédacteur	1	TC	Pourvu
Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe	1	TNC (80%)	Pourvu
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Pourvu
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC (70%)	Non pourvu
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC	Pourvu
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	TNC	Pourvu
<b>Filière Médico-sociale</b>				
A.T.S.E.M	A.T.S.E.M 1 <sup>er</sup> classe	1	TNC	Pourvu
	A.T.S.E.M 2 <sup>ème</sup> classe	1	TNC	Non pourvu
<b>Filière Police</b>				
Garde Champêtre	Garde champêtre principal	1	TNC	Pourvu
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1 <sup>er</sup> classe-	1	TNC	Pourvu

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**DELIBERATION N° 2013/ III / 14 : SUBVENTIONS 2013**

Considérant les propositions de subvention aux associations telles que présentées par Monsieur HERRERO :

<b>SUBVENTIONS 2013</b>	
<b>ÉCOLES ET GARDERIE</b>	<b>6327€</b>
<b>OCCE (anciennes Amicales scolaires)</b>	
École élémentaire :	2590€
<b>Garderie périscolaire</b>	
Association des Parents d'Élèves de Jouy Le Potier	3737 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES DE JLP</b>	<b>6566€</b>
Football Club de Jouy-Le-Potier	589 €
Basket	1429 €
Judo Club de Jouy	714 €
Tennis Club de Jouy Le Potier	1628 €
Randonneurs de Sologne	225 €
Volley	94 €
Gymnastique Volontaire	887 €
Pêcheurs Joviciens	1000€
<b>DIVERS</b>	<b>5751,22€</b>
Association les Guernipis	506€
Comité des fêtes	1362€
Association Le Bois de l'Orgue	143 €
Amicale des pompiers	175 €
Pinocchio 45	115 €
Anciens Combattants de Jouy le Potier	80 €
PG CATM de Jouy-Le-Potier	145€
FUL ( Fond Unifié Logement) - conseil général	1049 €
Association sportive du Lycée F. Villon à Beaugency	39€
Association refuge SPA à Chilleurs aux Bois	422,22 €
A.A.D.P.A. (Association d'aide à domicile aux personnes âgées)	125 €
ADMR secteur de Cléry et de Beaugency	400 €
Papillons Blancs	105 €
Domaine du Ciran à Ménestreau-en-Villette	109 €
Beaugency (écoles et cinéma)	200€
ADPEP (Asso départementale des pupilles..du loiret)	26€
Berdigne Berdogne	1250€
Ballon de Loire	1000€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18644,22€</b>



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Moins la voix de Michel SOUILLART pour la subvention du football club de Jouy le Potier

Moins les voix de Mesdames CARPENTIER et MALAWKA et Monsieur HERRERO pour la subvention du Comité des fêtes,

VALIDE les subventions pour l'année 2013,

INDIQUE que les subventions ne seront notifiées et liquidées qu'à compter de la réception en Mairie des documents demandés,

PRECISE que les montants seront imputés au compte 6574,

CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour notifier et liquider les subventions aux associations concernées.

#### 🗑️ DELIBERATION N° 2013 / III / 15: DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Considérant les voies communales sans nomination précise,

Considérant la nécessité de compléter des adresses notamment en cas de besoins urgents,

Considérant qu'il convient de conserver une certaine cohérence entre la dénomination des chemins, des rues, des impasses et des routes,

Considérant le tableau explicatif ci-dessous :

DENOMINATION VOIES COMMUNALES	LIEU DES VOIES COMMUNALES	LONGUEUR
Chemin de Chevenelle	Allant de la RD18 à la rue de Vignelles	1560m
Impasse de la Giraudière	Allant du Chemin de Chevenelle à la propriété des parts	1220m
Route de Chevenelle	Allant de la RD18 à la RD07	1150m
Route de Bel Air	Allant de la RD 18 à la RD07	2270m
Chemin de mal sec	Allant de la RD18 à la limite de la commune d'Ardon	1960m
Impasse du Briou	Allant de la RD18 à la propriété du Briou du Lude	1290m
Chemin des Etangs	Allant de la rue de Vignelles à la rivière du Cosson	540m
Impasse de la Jumellerie	Allant de la RD15 à la propriété de la Jumellerie	720m
Sentier de l'Etoile	Allant de la rue des Ormeteaux à la RD15 et la longeant	620m
Route de Dry	Allant de la RD103 à la limite de la commune de Dry	3430m
Chemin de la Maclovière	Allant de la route de Dry à la RD18	1320m
Impasse de Maison Neuve	Allant de la RD7 à la propriété de Champ Perdu	260m
Allée du Pré Troussé	Allant de la RD18 à la rue de Vignelles	230m
Allée des Ormeteaux	Allant de la rue de Vignelles à la rue des Ormeteaux	390m
Allée du 19 mars 1962	Allant de la rue de la Ferté à la place Ernest de Basonnière	40m

Allée du Chenil	Allant de la rue de la Ferté à la rue du Chenil	160m
-----------------	---	------

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer les dénominations telles qu'indiquées sur le tableau ci-dessus,

**INDIQUE** que l'affiliation de l'Allée du 19 mars 1962 interviendra après accord des anciens combattants,

**CHARGE ET DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

**🔗 DELIBERATION N° 2013 / III / 16 : INDEMNITES DES ELUS**

Considérant le départ de deux conseillers indemnisés,

Considérant les missions spéciales confiées à deux autres conseillers,

Vu l'article 2123-23 du CGCT,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité, moins 2 abstentions de Messieurs GAUDE et VRAIN**

**DECIDE** d'attribuer à Messieurs VRAIN Jean-Claude et GAUDE Michel un régime indemnitaire au taux de 2,5% de l'indice 1015, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**PRECISE** que les élus indemnisés seront soumis aux retenues obligatoires : RDS, CSG, IRCANTEC,

**CHARGE et DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** pour mener à bien cette affaire.

**🔗 DELIBERATION N° 2013 / III / 17 : RYTHMES SCOLAIRES**

Considérant le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire,

Considérant la réunion avec les acteurs du secteur scolaire (enseignantes, personnels, associations) du 1<sup>er</sup> février 2013,

Considérant la réunion avec les représentants des Parents d'élèves le 9 mars 2013,

Considérant le vote unanime du conseil d'école du 22 mars 2013, indiquant sa volonté de n'appliquer la réforme qu'à la rentrée 2014,

Considérant les imprécisions encore existantes à ce jour,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré**

**A L'unanimité MOINS 1 ABSTENTION DE** Monsieur HERRERO et 1 voix contre de Monsieur RON

**DEMANDE** une dérogation au DASEN pour n'appliquer la réforme qu'à la rentrée 2014,

**INDIQUE** que l'année 2013-2014 permettra l'étude d'une réorganisation complète du temps scolaire et du temps de travail des agents (ATSEM, Surveillantes, Cantine...)

**AUTORISE et DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** de mener à bien cette affaire.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**Monsieur le Maire INFORME** les élus : qu'il n'a pas exercé de droit de préemption sur la vente du bien situé 111, rue de Vignelles.

**Monsieur GAUDE INFORME** que pour le SMIRTOM il n'y aura pas d'augmentation du prix des Ordures Ménagères pour 2013 et probablement en 2014.

Que le SMETABA n'augmente pas les taux de participation de la commune ainsi que le Bassin du Cosson.

**Monsieur RON** revient sur l'application en 2014 de la réforme du rythme scolaire, relève que les horaires des ATSEM pourraient être adaptés pour permettre d'animer des ateliers pendant les horaires dégagés par la réforme. En effet puisque les ATSEM sont parfois utilisées pour garder les enfants, pendant la classe, à la place des enseignants, il semble que du temps pourrait leur être dégagé, peut-être un mi-temps par exemple sur les 2 ETP existants, pour les activités qui pourraient être mises en place. Monsieur RON, ayant bien relevé que l'organisation de l'emploi du temps des ATSEM pendant leur affectation à une classe relève exclusivement du directeur ou de la directrice de l'établissement souhaiterais cependant savoir si les parents savent que les ATSEM peuvent se retrouver seules en charge d'une partie des enfants, pendant les périodes de classe, alors que ceci ne relève ni de leur compétence ni de leur responsabilité.

Fin de séance à 22h38

<b>Prochain Conseil</b> <b>JEUDI 25 AVRIL 2013 ?</b>	<b>VENDREDI 28 JUIN 2013</b>
<b>VENDREDI 31 MAI 2013</b>	

## EMARGEMENT

Monsieur BILLIOT Gilles	
Monsieur RON Christian	
Monsieur GIOVAGNOLI Alain	
Madame MALAWKA Astrid	
Monsieur HERRERO Pascal	
Monsieur BIZON Joseph	
Madame CARPENTIER Lorella	
Monsieur GAUDE Michel	
Monsieur LOPEZ Pierre	
Monsieur PAJON Bertrand	
Monsieur Michel SOUILLART	
Monsieur SLANSKY Nicolas	
Monsieur VRAIN Jean-Claude	